

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **18 avril 2011**

Décision n° **B-2011-2205**

commune (s) : Bron

objet : Acquisition à titre gratuit de 2 parcelles de terrain situées rue Youri Gagarine et appartenant à la société Alliade Habitat

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Rapporteur** : Monsieur Barral

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 11 avril 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 19 avril 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Calvel, Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Rivalta, Assi.

Absents excusés : MM. Charrier, Daclin (pouvoir à Mme David M.), Mme Vullien, MM. Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Arrue (pouvoir à Mme Besson), Mmes Dognin-Sauze, Peytavin, Frih (pouvoir à M. Blein), MM. Julien-Laferrière (pouvoir à M. Bernard R.), Sangalli.

Absents non excusés : MM. Vesco, David G., Lebuhotel.

**Bureau du 18 avril 2011****Décision n° B-2011-2205**

commune (s) : Bron

objet : **Acquisition à titre gratuit de 2 parcelles de terrain situées rue Youri Gagarine et appartenant à la société Alliade Habitat**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 6 avril 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Communauté urbaine de Lyon se propose d'acquérir 2 parcelles de terrain situées rue Youri Gagarine à Bron en nature de voirie, et appartenant à la société Alliade Habitat.

Il s'agit de 2 parcelles de terrain nu, libres de toute location ou occupation, cadastrées sous les numéros 1658 section B pour 1 044 mètres carrés et numéro 2036 section B pour 2 876 mètres carrés environ, la superficie définitive étant déterminée par le document d'arpentage qui sera fourni par le vendeur.

Aux termes du compromis, la société Alliade Habitat céderait lesdits terrains à titre gratuit ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** l'acquisition, par la Communauté urbaine, à titre gratuit, de 2 parcelles de terrain nu cadastrées sous les numéros 1658 et 2036 de la section B représentant une superficie totale d'environ 3 920 mètres carrés, dans le cadre de la régularisation de l'acquisition de ces parcelles en nature de voirie déjà ouverte au domaine public.

**2° - Autorise** monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

**3° - La dépense** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme C1 - Développer la mobilité pour tous en respectant l'environnement, individualisée sur l'opération n° 1629, le 10 janvier 2011 pour la somme de 1 000 000 €.

Cette acquisition gratuite, fera l'objet des mouvements comptables suivants : en dépenses : compte 211 200 - fonction 822 et en recettes : compte 132 800.

**4° - Le montant** de 500 € à payer au titre des frais d'acte notarié sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - compte 211 200 - fonction 822.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 19 avril 2011.**